

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL230

présenté par
Mme Capdevielle, rapporteure

ARTICLE 14

À l'alinéa 5, substituer à la troisième occurrence du mot :

« des »,

les mots :

« à la connaissance de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.